

(1)

(N° 88.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 27 FÉVRIER 1925

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif aux traitements
des membres de la Cour des Comptes et du
personnel des services de cette institution.

*(Voir les nos 88, 167, 191 et les Annales parlementaires de la Chambre
des Représentants, séances des 20 et 25 février 1925 ; le n° 81 du
Sénat.)*

Présents : MM. DE BAST, président ; le comte DE LIMBURG STIRUM,
le baron DE MÉVIUS, FRANÇOIS, LIEBAERT et STRUYE, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet
de loi, qui a été voté par la Chambre des Représentants, le 25 février
1925, par 136 voix et 3 abstentions.

Le Rapporteur,
STRUYE.

Le Président,
C. DE BAST.